Image not found or type unknown

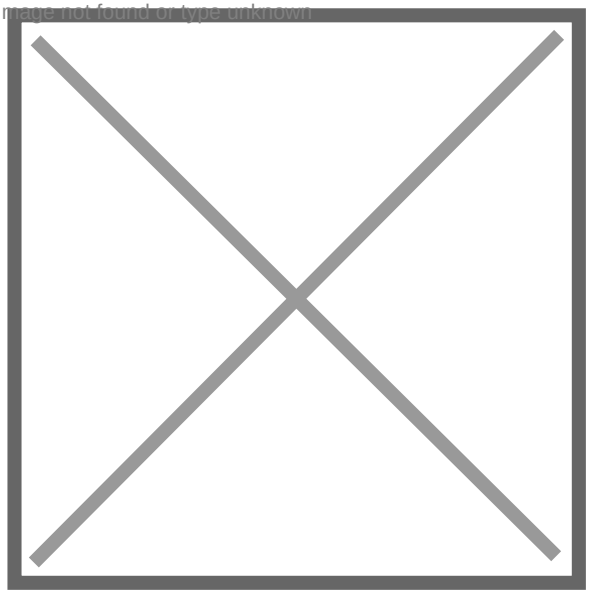

# Résiliation d'une location saisonnière

Par **Fab42**, le **20/07/2011** à **14:38**

Bonjour,
J'ai réservé une location pour la fin juillet auprès d'un particulier par l'intermédiaire du site le bon coin. Actuellement, j'ai des problèmes financiers et je voudrais savoir s'il m'est possible d'annuler cette réservation. A savoir que je n'ai pas d'exemplaire du contrat signé avec la personne, mais je sais que j'ai versé un acompte de 70€ au mois de février 2011 et qu'il me reste 256€ à verser avant d'obtenir les clefs. Suite à des difficultés financières, depuis le mois de mai mon ami et moi-même n'avons pas pu régler notre loyer qui est de 630€, je ne vois pas comment je pourrais régler cette location de vacances.
Je suis actuellement sans emploi, et mon ami en cessation d'activité pour cause de manque chantier (il est paysagiste).
Quels sont mes recours? et que dois-je fournir à la personne qui loue ce studio de vacances ?
Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **15:11**

Si vous n'avez signé aucun contrat ou que vous avez signé un contrat ne précisant pas la nature de l'argent versé, ce n'est pas un acompte, ce sont des arrhes, donc vous pouvez annuler par LRAR mais vous perdez l'argent déjà versé.

Si vous avez signé un contrat de location précisant que c'est un acompte, vous devez payer la totalité, que vous y alliez ou non, sauf si le contrat indique des conditions d'annulationl que vous respectez.

Il s'agit d'une location de vacances, donc il n'y a pas la protection des locations "normales",

que vous ayez ou non des problèmes financiers, ça ne change rien.

Par **Fab42**, le **20/07/2011** à **20:10**

merci beaucoup cela ne me soulage pas mais je me demandais s'il n'y avait vraiment aucun moyen du fait que je n'ai pas le contrat en ma possession.

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **20:55**

Le problème est que vous ne pouvez pas le prouver.
Vous n'avez pas pensé à en faire une copie avant de le renvoyer ?

Par **Fab42**, le **21/07/2011** à **11:35**

si mais juste le recto.....

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **11:55**

ça c'est certain que la prochaine fois vous ferez aussi le verso. C'est la vie, on sait pas, on se fait avoir, ensuite on fait attention, on est tous comme ça

Par **Fab42**, le **21/07/2011** à **17:36**

eh oui, chat échaudé craint l'eau froide!!!!!!!!!!!!!
dorénavant j'éplucherais tout avant de signer!!!!!!!
merci quand même

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **17:42**

Puisque vous devez le payer, allez-y, ça vous fera du bien

Par **Fab42**, le **21/07/2011** à **18:41**

Bien sur que je vais y aller, mais il ne vaut mieux pas penser au compte en banque au retour, on verra bien.....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés